



Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale

N° 2002/03 - 6 mai 2002

Qui a peur de Regiona Wolf ?

La loi spéciale du 13 juillet 2001 confère aux Régions une compétence normative sur des matières essentielles de la Nouvelle Loi Communale, qui touchent à l'organisation même des communes.

Cette régionalisation de la Nouvelle Loi Communale comporte des opportunités, mais aussi des risques.

Au-delà des changements dans l'organisation politique des communes, sur lesquels il y aurait sans doute beaucoup à dire mais où nous-mêmes ne dirions pas un mot, se profilent de nombreuses potentialités d'améliorer leur fonctionnement, comme l'organisation des délégations internes, des sanctions administratives ou des rapports avec le citoyen, et sur lesquelles, bien évidemment, l'Association concentrera ses efforts.

Au-delà de ces améliorations attendues, ne nous voilons pas la face : la question des compétences communales est bien au centre du débat.

Le traitement de cette question est resté flou jusqu'ici : est de compétence communale, tout ce qui est d'intérêt local, sauf avoir fait l'objet d'une réglementation par un pouvoir supérieur. Toute normalisation par un pouvoir supérieur rétrécit dès lors le champ d'action de l'autonomie communale. A cet égard, la régionalisation de la Nouvelle Loi Communale ne constitue jamais qu'une étape, qui va faciliter les changements puisque le consensus des trois Régions ne sera plus requis. La différence sera, peut-être, que ce champ puisse être défini de manière explicite plutôt que résiduaire; le nouveau paysage pourrait aussi résulter d'échanges de compétences entre Région et communes, comme on le ferait de voiries, dans un jeu où les deux parties sont gagnantes.

Dans la réalité, l'étendue des compétences communales ne se ramène pas à ce seul aspect juridique: ce champ augmente tous les jours sous la poussée des initiatives des communes, et se rétrécit tout autant lorsque leur manquent les ressources financières, les instruments normatifs, les moyens de contrôle.

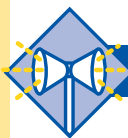
La Nouvelle Loi Communale a été promulguée dans le contexte institutionnel bien particulier du XIXème siècle. Visionnaire, le législateur de l'époque avait voulu les communes pour rapprocher citoyen et politique et pour équilibrer les pouvoirs dans le pays. Ce raisonnement n'a pratiquement rien perdu de son acuité, même si ses conditions se sont modifiées au fil du temps, notamment par la fédéralisation du pays, les besoins émergents de participation de la population, et ses exigences nouvelles en termes de quantité, de qualité, et d'efficacité dans la production des services.

Aujourd'hui, il n'est que sage de prendre en compte les évolutions intervenues, et d'envisager une redefinition des tâches qui soit parallèle à celle des moyens, de tous les moyens, dans le respect du principe de subsidiarité. L'autonomie communale peut tout aussi bien sortir renforcée d'un réajustement de compétences qui permettrait d'obtenir une plus grande efficacité, mais qui serait aussi accompagnée des moyens d'exécution adéquats.

Une réforme inspirée par les principes de subsidiarité et de décentralisation, qui soit menée avec tous les partenaires dans un véritable esprit de concertation, cette réforme-là ne doit pas nous faire peur.



Marc Thoulén



L'ASSOCIATION EN ACTION

A la suite des discussions du 31 janvier entre le Gouvernement fédéral et les représentants des Villes et Communes, il avait été convenu de créer des groupes de travail chargés d'évaluer le surcoût réel de la **réforme de la police**. Un premier groupe "statut" s'est penché sur le surcoût généré en termes d'heures supplémentaires par les rigidités nouvelles du statut. Un second a examiné l'impact de la disparition des unités de marche et du coût impliqué par la mise à disposition obligatoire des effectifs et équipements par les zones de police. Un troisième s'employait à mesurer les économies, mais aussi les déséconomies d'échelle des zones pluricommunales. Le quatrième s'occupait des taxes et rétributions que les zones doivent payer depuis qu'elles disposent d'une personnalité juridique distincte. Un dernier groupe traitait de tous les autres problèmes, dont celui des normes fonctionnelles qui ne laissent plus beaucoup de place à la police de proximité, ou celui du financement du comptable spécial et du secrétaire de zone.

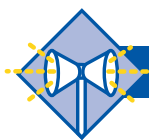
Bien que travaillant la plupart du temps dans des conditions difficiles, en ne recevant notamment qu'à la dernière minute les rapports techniques du Ministère, notre Association a suivi au plus près le travail de ces cinq groupes, et participé à une réunion de concertation destinée à en tirer les conclusions. Une nouvelle **concertation Etat - Communes**, tenue ce 16 avril au Lambermont en présence du Premier Ministre G.Verhofdstadt,

Suite en page 2



SOMMAIRE

	page
A l'agenda	2
Vingt ans d'accidents bruxellois	4
Lu pour vous	8-13-15
Trois constructions d'une commune numérique	9
Législation	14
L'exclusion sociale à la page... web	16
BI-TC, ma découverte	17
Le coin de la mobilité	19
Rêvons notre commune	20



L'ASSOCIATION EN ACTION

Suite

du Ministre de l'Intérieur A. Duquesne, du Ministre des Affaires sociales et des pensions F.Vandenbroucke, et du Ministre des Télécommunications et des Entreprises et des Participations publiques R. Daems, a pris acte des analyses réalisées, tout en convenant que les conclusions n'étaient pas encore suffisamment mûres. Un groupe de travail unique doit dès lors pour fin mai tirer et chiffrer ces conclusions, à réinjecter dans la dotation fédérale à l'occasion de l'ajustement budgétaire du mois de juin. Ce groupe de travail recevra ultérieurement la base légale qui en fera une structure de concertation permanente destinée à arbitrer les cas non prévus d'application de la réforme. La réunion a par ailleurs permis de faire le point sur l'avancement de certains dossiers - la sécurité sociale, les pensions, les bâtiments -, de réexaminer la prise en charge de certaines tâches au niveau local - la surveillance des gares, la brigade éco-fin, le transfert des détenus -, et d'aborder les problèmes de recrutement spécifiques aux grandes villes.

Le 12 mars dernier, le **Forum pour un Développement durable** organisait son premier atelier, du nom de "**consommation responsable**", consacré à l'introduction de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics. Cette réunion, qui a pu compter sur la participation de Monsieur P. Speight de la Commission Européenne, de Madame M. Smeets du Ministère fédéral des Affaires Sociales, de l'environnement et de la Santé publique, de Madame A. Martens de l'IBGE, et des représentants du service de la Tutelle, a connu un très grand succès de partici-

pation du côté des communes comme des CPAS. Il s'agissait d'une réunion d'information et d'échange d'expériences qui devra se poursuivre par la constitution d'un dossier plus complet, qui sera mis à disposition sur le site de l'Association. Vu le succès de la formule, d'autres ateliers seront organisés sur divers sujets ayant trait au développement durable.

Par ailleurs, l'Association lancera prochainement, dans le cadre des missions qui lui ont été confiées en matière de stationnement et en partenariat avec la Région, **un bulletin de liaison** comprenant des articles et des informations pratiques relatives à cette question: analyse des évolutions de la législation, développements de la base de données, suivi des expériences pilotes, rapports des études et discussions. Sous le nom d'"**Observatoire du stationnement**", ce bulletin, dont la fréquence de parution serait trimestrielle, s'adressera aux conseillers en mobilité des communes et aux policiers en charge de ces questions dans les zones de police, à l'administration régionale ainsi qu'aux échevins et cabinets concernés, et plus généralement aux participants des programmes Dialogue Stationnement et Parquet. Des échanges sont prévus, pour un public plus large, avec la revue "Trait d'Union", cependant que les articles de ce bulletin trouveront eux aussi des prolongements sur le site de l'Association.



Marc Thoulen



A L'AGENDA

Vous organisez un événement, lancez un appel à projets, mettez sur pied une formation ou simplement êtes au courant d'événements qui ne sont pas annoncés dans nos colonnes !
Contactez-nous pour nous permettre d'offrir la meilleure information possible à nos lecteurs.

Date/Où	Quoi ?	Renseignements
30/4 Deadline	<i>Fonds Belgacom pour le dialogue entre citoyens et autorités locales</i> Appel à propositions 2002	Fondation Roi Baudouin 21 rue de Brederode - 1000 Bruxelles Tél. : 02.549.61.90 Fax : 02.549.03.11 belgacom.fund@kbs-frb.be www.kbs-frb.be - Voir ce Trait d'Union.
7/5 (français) et 8/5 (néerlandais) Bruxelles	<i>Fonds du logement</i> Formation organisée par le RBDH	Rassemblement bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH) 2 rue du Grand Serment (boite 1) - 1000 Bruxelles Tél. : 02.502.84.63 - Fax : 02.503.49.05 rbdh@skynet.be - http://www.rbdh-bbrow.be
9/5	<i>Journée de l'Europe</i>	http://europa.eu.int/abc/symbols/9-may/index_fr.htm
12-17/5 Bruxelles	<i>Dring Dring 2002 - fête du vélo (12/5 au Cinquantenaire) - balade avec les édiles communaux (16/5) - remise du vélo d'or (17/5)</i>	Pro Velo asbl - 15 rue de Londres - 1050 Bruxelles Tél : 02/517.17.65 ou 0477/717.515 - Fax : 02/502.86.41 jl.legrand@provelo.org - www.provelo.org



A L'AGENDA

Suite

Date/Où	Quoi ?	Renseignements
Jusqu'au 15/5 Bruxelles Halles Saint-Géry	<i>L'environnement fait sa pub</i> Exposition organisée par l'IBGE	IBGE Tél. : 02.775.75.75 info@ibgebim.be www.ibgebim.be
15/5 Deadline	<i>European Award for Urban Sustainability</i>	Câmara Municipal de Lisboa - Ana Sofia Covas do Nascimento Rocha Pelouro do Ambiente - Praça do Município - Paços do Conselho P-1100-365 Lisboa - Portugal - ver-mfigueiredo@netc.pt Tél.: 00.351-21 32 36 174 - Fax.: 00.351-21 32 36 179 http://ewindows.eu.org/LocalAuthorities/rafl/award http://www.royalawards.org
15/5 Bruxelles Het Punt	<i>Commune et CPAS, partenaire pour le volontariat</i> Débat organisé par Het Punt	Het Punt asbl - 24 Treurenberg - 1000 Bruxelles Tél.: 02.218.55.16 - Fax: 02.218.71.66 hetpunt@busmail.net - http://hetpunt.vgc.be
15-17/5 Gand International Congress Centre	<i>Mobilité responsable – partenariats actifs ! Ecomm 2002.</i> 6e conférence européenne sur la gestion de la mobilité – organisé par le ministère de la Communauté flamande, département de l'environnement et de l'infrastructure	Mobiliteitscel - 20 av. Roi Albert II - 1000 Bruxelles Tél. : 02.553.71.24 - Fax : 02.553.71.08 www.epomm.org sara.mertens@lin.vlaanderen.be
17/5 Bruxelles Ten Wijngaert	<i>Les discriminations à l'embauche et dans le parcours d'insertion: des défis pour l'insertion socio-professionnelle.</i> Journée d'étude de la FeBISP	FeBISP - 370 rue des Alliés - 1190 Bruxelles Tél.: 02.537.72.04 - Fax: 02.537.84.04 secretariat@febisp.be - www.febisp.be
20/5 Deadline	<i>Climate star 2002 award*</i> Appel à propositions pour les villes et les communes	European Secretariat of the Climate Alliance - 28 Galvanisstr. D 60486 Frankfurt am Main Tél. : 00.49.69.71.71.390 - Fax : 00.49.69.71.71.39.93 europe@klimabuendnis.org - www.klimabuendnis.org
21/5 Bruxelles AVCB	<i>Présentation du projet d'ordonnance organique relative aux chantiers en voiries et du programme informatique iriscom</i> Séance d'information organisée par l'AVCB	AVCB 53 rue d'Arlon - boîte 4 - 1040 Bruxelles Tél. : 02.233.20.04 - Fax : 02.280.60.90 welcome@avcb-vsgb.irisnet.be
22/5 Bruxelles - AVCB	<i>Assemblée générale statutaire de l'Association</i>	
22-24/5 Anvers	<i>8e Congrès européen des communes jumelées*</i> Organisé par la Ville d'Anvers, l'UVCB, la VVSG et le CCRE	Ville d'Anvers – Département de relations internationales Mme Katia Bels - Stadhuis - Grote Markt 1 - 2000 Anvers Tél. : 03.220.81.54 - Fax : 03.220.81.55 twinningcongress2002@stad.antwerpen.be - www.antwerp.be/twincon2002
24/5 Courtrai XPO meeting center Gruzenberg	<i>L'avenir des pouvoirs locaux : une administration performante, garant d'une autonomie effective</i> 82ème Congrès national de la Fédération royale des Receveurs communaux et de CPAS de Belgique	39 Bellestraat - 9280 Lebbeke Tél. : 03.760.70.02 Fax : 03.760.79.60 Ou http://www.receveurs.org/
24 et 31/5	<i>Négociation dans les conflits de voisinage et d'implantation.</i> Formation organisée par l'UCL	www.agro.ucl.be/sagr/fc/mj2002.htm
27-29/5 Cagliari Italie	<i>Portails Internet et le re-engineering des gouvernements locaux et régionaux en Europe</i> Eisco 2002 – Avec la participation de l'UVCB*	www.eisco2002.org infoeisco@eisco2002.org
28/5 Bruxelles CPAS de Schaerbeek	<i>Le droit à l'intégration sociale.</i> Carrefour du Printemps. Journée d'étude organisée par la section CPAS de l'Association.	Marie Wastchenko - Section CPAS de l'Association 53 rue d'Arlon - boîte 4 - 1040 Bruxelles Tél. : 02.233.31.25 - Fax : 02.280.60.90 - welcome@avcb-vsgb.irisnet.be
31/5 Deadline	<i>Soutien aux actions en faveur des jumelages de villes</i> Appel à propositions DG EAC N° 63/01 (2001/C 283/07) pour les actions commençant entre le 1/8 et le 31/10	Commission européenne - Direction générale de l'éducation et de la culture - Direction "Jeunesse, société civile, communication" - Unité "Visites, stages, partenariats avec la société civile" - Service "Jumelage de villes" VM-2 4/35 - Rue de la Loi 200 - 1049 Bruxelles. http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/towntwin/index_fr.html Jumelages@cec.eu.int - Townwinning@cec.eu.int Tél : 02.295.26.85 - Fax : 02.296.23.89 - Voir Trait d'Union 2001-9
15/6 Jette	<i>7e Olympiades communales</i> Organisées dans les communes de Jette, Berchem et Ganshoren	Comité organisateur - Christian Stevens - Administration communale de Jette - 18-20 rue Henri Werrie - 1090 Bruxelles Tél. : 02.423.13.45 - Fax : 02.425.24.61

* Ce document a été envoyé au groupe de contact Bruxelles-Europe de votre commune.



SOUS LA LOUPE

Dans la foulée des Etats généraux de la Sécurité routière qui se sont déroulés fin février, il nous semblait opportun de présenter les données du rapport annuel de l'IBSR.

VINGT ANS D'ACCIDENTS BRUXELLOIS

Par rapport à 1972, année pic quant au nombre d'accidents mortels, la sécurité routière s'est fortement améliorée. L'attention accrue des constructeurs pour la sécurité conjuguée aux vagues successives de mesures législatives ont fait tomber le nombre de victimes de près d'un tiers, et même de plus de la moitié pour ce qui est des tués.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'au cours de la même période, le nombre de véhicules à moteur a plus que doublé, atteignant 5.735.034 unités pour l'année 2000. L'évolution est encore plus marquée lorsqu'on la compare à l'indice des véhicules-kilomètres qui est passé de 32,69 à 90,04 milliards, soit une augmentation de 175 %.

Ci-dessous, nous commentons quelques données produites par l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR), en nous attachant plus spécifiquement sur l'évolution des vingt dernières années ainsi que sur la situation bruxelloise.

D'emblée, il faut préciser que les chiffres bruxellois sont en partie le produit d'une réalité politique qui diverge de celle de la Flandre et de la Wallonie : la politique de mobilité régionale bruxelloise ne peut remonter qu'à 1989. Les données 1980-2000 pour la Flandre et la Wallonie, elles, sont issues de 20 ans d'une politique - partiellement - régionale.

Quelques tendances se marquent avec force :

- la diminution du nombre de victimes est la plus marquée au cours de la première moitié des années 90. La deuxième moitié de la décennie est bien moins glorieuse et voit entre 1997 et 1999 l'ensemble des chiffres remonter, parfois de façon assez marquée ;
- l'année 2000 conclut sur une note positive en renouant avec des courbes descendantes qui nous ramènent à la période 1995-1997. Cette année étant la dernière dont les

données sont disponibles, on ne peut qu'espérer qu'il ne s'agit pas d'un épiphénomène : les statistiques montrent qu'une tendance lourde à l'amélioration de la sécurité routière s'accommode parfois d'une "crise" conjoncturelle.

Le bilan positif de ces 10 dernières années émane donc moins du retournement important de l'année 2000 que de la période 1990-1995.

Une analyse comparative permet de mieux appréhender les chiffres bruxellois¹. On relève que leurs mouvements sont plus ou moins semblables à ceux de la Flandre (où la situation en 1990 s'était cependant dégradée par rapport à 1980). A contrario, la Wallonie n'a presque pas connu de recul de la sécurité routière pendant les années 1995-2000 : tout juste observe-t-on par rapport aux cinq années précédentes un ralentissement dans la décreue du nombre de victimes².

Evolution en Région Bruxelloise									
	1980	1990	1995	1997	1998	1999	2000	2000/1999 %	2000/1990 %
Accidents corporels	5.008	4.503	2.762	2.750	2.957	3.063	2.707	-11,6%	-39,9%
Décédés 30 jours	121	75	45	40	38	50	44	-12,0%	-41,3%
Blessés graves	607	435	271	223	231	229	195	-14,8%	-55,2%
Décédés 30 jours + blessés graves	728	510	316	263	269	279	239	-14,3%	-53,1%
Blessés légers	5.663	5.378	3.279	3.332	3.600	3.743	3.382	-9,6%	-37,1%
Total victimes	6.391	5.888	3.595	3.595	3.869	4.022	3.621	-10,0%	-38,5%
Population (au 1 ^{er} janvier)	1.008.715	964.385	951.580	950.597	953.175	954.460	959.318	+0,5%	-0,5%
Véhicules à moteur (au 1 ^{er} août) (excepté cyclomoteurs)	420.071	482.555	504.040	532.939	550.072	572.176	585.801	+2,4%	+21,4%
Véhicules - kilomètres (en milliard)	-	2,34	2,51	2,56	2,60	2,62	2,69	+2,7%	+15,0%

1 Pour les chiffres, nous vous renvoyons au rapport, spécialement pages 41 à 43.

2 L'année 1998 est la seule où les résultats wallons témoignent d'une légère détérioration de la situation, mais la situation est rapidement maîtrisée dès l'année suivante.



SOUS LA LOUPE

Suite

les transferts avec les entités voisines sont quantitativement significatifs.

Les accidents survenus sur le territoire bruxellois peuvent ainsi être le fait tant des bruxellois que des nombreux visiteurs et navetteurs. Le critère de **population**, excluant ces derniers ainsi que les habitants non domiciliés, etc., n'autorise pas une comparaison pertinente par région du ratio accident/habitant. Le **nombre de véhicules** souffre de la même faiblesse (immatriculation ... des seuls véhicules bruxellois), mais il nous permet de nous rappeler que le taux de motorisation du Bruxellois est plus faible que celui de ses voisins³. On constate aussi que la forte augmentation en dix ans de ce taux (+21.4 %) est comparable à celle de la Wallonie mais inférieure à celle de la Flandre. Même imparfait, ce critère nous permet donc d'apprécier mieux encore l'amélioration de la sécurité.

L'indicateur des **véhicules-kilomètres** est sensiblement plus pertinent tout en restant grevé de la même limite (l'exclusion des extérieurs à la Région). Cependant, il se rapproche légèrement d'un indicateur de densité de déplacement, plus adapté à une comparaison régionale. Cette densité ne peut

qu'avoir augmenté en dix ans comme l'atteste l'évolution du critère des véhicules-kilomètres dans les trois régions⁴. Notons à nouveau que l'augmentation bruxelloise (+15%) est moindre que celle de la Wallonie (+31.6%, soit le double de l'augmentation bruxelloise) et de la Flandre (+26.7%).

Pour correctement apprécier le risque d'accident, nous devrions disposer d'un indicateur de densité de déplacement au kilomètre carré⁵. Seul le pivot d'une zone géographique permet la comparaison régionale : les indices de population ou relatifs à un véhicule restent poreux aux influences extérieures.

Notons que cet indicateur poserait de multiples problèmes dont le moindre n'est pas sa limitation aux véhicules motorisés, qui sont, il est vrai, les plus susceptibles d'être à la base des accidents.

La situation bruxelloise reste satisfaisante : les pourcentages des divers types d'accidents (simples, avec décès ou blessures graves) sont chaque fois moindres que l'importance de son parc automobile ou de sa population... et de surcroît, ces accidents sont moins graves. Nous avons vu plus haut que la population ou le

Accidents et victimes selon les régions en 2000

Région	Nbre d'accidents (%)	Décédés dans les 30 jours (%)	Décédés dans les 30 jours + blessés graves (%)	Total victimes (%)	Gravité (décédés dans les 30 jours/1000 accidents)	Véhicules à moteur au 1/8/2000 (%)	Population au 1/1/2000 (%)
Bruxelles-Capitale	5,5	3	2,1	5,2	16	10,2	9,4
Flandre	67,3	59,3	63,7	66,7	26	59,1	58
Wallonie	27,2	37,8	34,2	28,1	42	30,6	32,6
Belgique	100 (=49.065 accidents)	100 (=1.470 décédés)	100 (= 11.317 décédés + blessés graves)	100 (=69.431 victimes)	27	100 (=5.735.034 véhicules)	100 (= 10.239.085)

parc automobile ne suffisait pas, en ce qui concerne Bruxelles, à rendre compte de la densité des déplacements – et donc de la proportion des accidents que l'on devrait craindre. La structure urbaine, conjuguée à la densité des déplacements, explique la faible proportion des accidents mortels.

Cependant, ces résultats traduisent moins une situation bruxelloise saine *per se* que l'alarmante réalité flamande. Faire mieux que les autres régions belges ne veut pas nécessairement dire faire bien ! Nous le verrons en abordant la

place de la Belgique en Europe. En outre, la Région bruxelloise diffère trop de ses voisines pour ne pas biaiser la comparaison des "bons" résultats bruxellois aux "mauvais" résultats des autres régions. Les statistiques bruxelloises devraient s'apprécier en regard de celles d'entités urbaines analogues. Sans doute alors devrait-on relativiser notre optimisme.

On voit clairement une sur-représentation des piétons bruxellois, qui s'explique par la structure urbaine. A contrario, d'autres catégories sont sous-représentées, ce qui traduit

3 cf. à ce sujet l'Enquête Nationale sur la Mobilité des Ménages – Nous avons fait état de cette étude dans Trait d'Union n°2000/8 et 2001/8. Ramener l'indice à l'utilisateur du véhicule (le ménage) élimine ainsi la distorsion induite par la référence au lieu (l'immatriculation aussi des véhicules de société), ce qui relativise les chiffres de l'INS (info flash n°19, www.statbel.fgov.be) qui, en intégrant les immatriculations de véhicules de société à son siège social, souvent Bruxelles, gonfle artificiellement le taux de motorisation.

4 Encore qu'il ne soit pas possible de voir si – et dans quelle mesure - cette densification s'effectue sur le territoire bruxellois. On pourrait théoriquement imaginer une augmentation de densité négligeable à Bruxelles alors que l'indice de véhicules-kilomètres augmente de 15%... Il s'agit du cas où cette augmentation se fait exclusivement hors du territoire. L'augmentation des véhicules-kilomètres dans les trois régions rend cette hypothèse peu plausible.

5 Tenant compte évidemment de la variation de cette densité au cours de la journée et de la semaine.



SOUS LA LOUPE

Suite

La victime bruxelloise "type"															
Répartition du nombre de victimes, selon la nature de l'usager et la gravité des blessures en 2000															
	Décédés dans les 30 jours (%)			Blessés graves (%)			Décédés dans les 30 jours + blessés graves (%)			Blessés légers (%)			Total victimes (%)		
	BXL	F	W	BXL	F	W	BXL	F	W	BXL	F	W	BXL	F	W
Piétons	25	9.4	8.8	29.7	5.2	7	28.9	5.7	7.3	18.1	3.4	6	18.8	3.8	6.2
Cyclistes	0	14.0	2.2	2.1	13.2	3.9	1.7	13.3	3.7	4.0	12.9	3.2	3.8	13.0	3.3
Cyclo A	4.5	1.7	2.0	5.6	7.4	5.4	5.4	6.7	4.9	2.5	7.6	6.2	2.7	7.5	6
Cyclo B	0	2.2	3.1	2.6	5.2	3.5	2.1	4.8	3.5	2.6	5.7	3.4	2.6	5.5	3.4
Moto max 400 cc	2.3	1.0	1.1	2.1	1.4	1.2	2.1	1.4	1.2	1.4	0.7	0.9	1.4	0.8	0.9
Moto + 400cc	20.5	6.4	6.7	8.7	7.1	8.3	10.9	7.0	8	3.9	3.2	3.7	4.4	3.8	4.6
Voiture conducteur	36.4	42.8	55.5	30.3	38.2	45.3	31.4	38.8	46.7	43.1	40.9	45.9	42.3	40.6	46
Voiture passager	11.4	15.5	15.3	15.9	16.4	19.7	15.1	16.3	19	21.2	19.9	25.1	20.8	19.3	23.9
Minibus	0	0.6	0.2	1.5	0.5	0.2	1.3	0.5	0.2	0.3	0.5	0.2	0.4	0.5	0.2
Bus et car	0	0.2	0	0.5	0.2	0.1	0.4	0.2	0.1	0.9	0.5	0.4	0.8	0.4	0.4
Camions légers	0	3.8	3.4	0.5	3.4	3.5	0.4	3.4	3.5	1.2	3.2	3.4	1.2	3.2	3.4
Camions & tracteurs	0	1.5	1.3	0.5	1.4	1.3	0.4	1.4	1.3	0.6	1.2	1	0.6	1.2	1
Autres & inconnus	0	0.8	0.5	0	0.5	0.5	0	0.5	0.5	0.3	0.3	0.5	0.3	0.3	0.5
Total en % et en nbre de victimes	100 44	100 871	100 555	100 195	100 6334	100 3318	100 239	100 7205	100 3873	100 3382	100 39086	100 15646	100 3621	100 46291	100 19519

parfois moins la sécurité qu'elles confèreraient à leurs utilisateurs que leur relative rareté sur le territoire bruxellois par comparaison aux autres moyens de locomotion⁶. On constate par ailleurs une autre ligne de démarcation régionale : la gravité des blessures ne modifie pas la répartition de la nature des victimes de manière identique dans les trois régions.

La catégorie des cyclistes appelle quelques commentaires : les données flamandes sont aisément compréhensibles eu égard à l'essor de ce moyen de locomotion en Flandre. La confrontation des résultats wallons et bruxellois est plus intéressante : on peut y constater que, d'une part, il y a proportionnellement un peu plus de cyclistes accidentés à Bruxelles qu'en Wallonie, et ce, alors même que le Bruxellois possède moins de vélos que le Wallon⁷ mais, d'autre part, que ces accidents sont moins graves.

En conclusion, quelle que soit la région, la victime type est

le conducteur d'une auto, ce qui se comprend par le taux de pénétration de ce mode de déplacement. Les différences de répartition modale entre les régions permettent cependant d'identifier le profil d'une victime en fonction du lieu de l'accident : il s'agira du piéton bruxellois, du cycliste flamand et du conducteur de voiture wallon.

Le bémol européen

Le rapport offre un double calcul du risque au niveau européen (nombre de tués par 100.000 habitants et par milliard de véhicules-kilomètres)... où la Belgique n'est pas très avantageusement placée : son risque y est, certes, un tiers plus faible que celui de la lanterne rouge (la Grèce), mais il est surtout deux fois plus élevé que l'élève modèle (le Royaume-Uni)... ce qui nous laisse penser qu'il reste encore du travail à abattre, y compris à Bruxelles.

⁶ Il s'agit ici de la répartition modale ... qui dépend de la fréquence d'utilisation du mode de déplacement envisagé. La dangerosité d'un mode est une autre question : ici le risque du piéton (calculé par le rapport entre le nombre de piétons accidentés et le nombre d'habitants) est, comme le relève le rapport, comparable dans les trois régions.

⁷ Enquête sur la mobilité des ménages, op. cit., chapitre I



Un livre blanc sur les transports

Le livre blanc de la Commission pose les bases du problème au niveau européen : le transport par route est, de très loin, le plus dangereux et le plus coûteux en vies humaines ; la sécurité routière est devenue une des préoccupations majeures des Européens, qui attendent des mesures plus strictes dans ce domaine. En 2000, la route a tué 40.000 fois et blessé 1,7 million de personnes, engendrant un coût direct de 45 milliards d'euros et des coûts indirects trois à quatre fois plus élevés.



Il propose de réduire de moitié le nombre des tués d'ici 2010 :

“La commission entend fédérer les efforts autour de l'objectif de moitié moins de morts à cet horizon. S'il est pour l'essentiel de la responsabilité des autorités nationales ou locales de prendre des mesures pour atteindre cet objectif, l'Union européenne doit aussi y contribuer, non seulement par l'échange de bonnes pratiques, mais aussi par une action à un double niveau :

- d'une part, l'harmonisation des sanctions ;
- d'autre part, la promotion de nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

La commission se réserve, sur la base d'un bilan en 2005, de proposer des mesures réglementaires.”

La commission européenne devrait faire une communication sur le troisième programme d'action européen dans le domaine de la sécurité routière (2002-2010) ⁸.

A suivre sur le site de la DG transport : http://europa.eu.int/comm/dgs/energy_transport/index_fr.html

La politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix ; Livre blanc, Commission européenne, Bruxelles, septembre 2001 ; Com (2001) 370, 120 pages – La sécurité routière se retrouve dans les pages 70 à 78. Le livre blanc est disponible sur http://europa.eu.int/comm/energy_transport/fr/lb_fr.html

Conclusion

L'analyse étalée sur 20 ans permet de constater qu'au delà d'une diminution prononcée, se marquent de fortes plages de décroissance des accidents auxquelles succèdent des périodes plus contrastées. Il serait intéressant de voir si ces paliers de descente sont la conséquence de trains de réglementations ou de mesures urbanistiques ou encore de contrôle. Dans ce cas, les cinq dernières années incitent à franchir un nouveau cap.

Au niveau belge, Bruxelles profite de la comparaison régionale, mais cette dernière confronte des situations radicalement différentes : Bruxelles est une zone homogène (presque entièrement urbanisée), au contraire de la Wallonie et de la Flandre. Il serait fort instructif de comparer les résultats de

notre région à ceux d'autres ensembles urbains analogues.

La lecture des résultats européens ne peut qu'inciter à travailler plus encore à la sécurité routière. La solution est à chercher à tous les niveaux : politique, législatif, aménagement du territoire, sensibilisation et incitation au report modal, suivi dans la politique de contrôle et de répression, etc. Même si à Bruxelles, plus que dans les autres régions, les accidents se produisent sur le réseau communal – lequel représente une grande partie des voiries du territoire, le niveau régional et communal se complètent en recouvrant qui les axes de liaison, qui les voiries inter-quartiers et les zones résidentielles.

⁸ Indicative list of commission initiatives foreseen for the period march-may 2002.



SOUS LA LOUPE

Suite

Divers bémols, parfois importants, doivent nous garder de céder au triomphalisme qu'une lecture trop rapide des statistiques susciterait. En préambule, le rapport met côte à côte l'amélioration de la sécurité routière avec les différentes législations afférentes. On peut y voir, en filigrane, se dessiner la clef du succès : la situation actuelle n'est qu'une étape, pas un aboutissement. L'effort de tous doit toujours être constant, réaffirmé et renforcé.




Philippe Delvaux

Sécurité routière 2000 – Rapport annuel ; Bruxelles, IBSR, 115 pages
Le rapport est disponible sur www.ibsr.be

La sécurité, indicateur de développement durable

Les Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) ont commandé à l'ULB l'élaboration d'une batterie d'indicateurs visant à donner une vue synthétique et globale des problématiques de durabilité liées au secteur des transports.

La sécurité routière est reprise au nombre des indicateurs. Les chercheurs analysent les statistiques de l'IBSR, de l'INS et de l'OCDE.

Parmi les conclusions, on relève que l'amélioration de la période 1991-1996 a plus été le fait des villes que des routes hors agglomération.

Hecq, Walter (coordinateur) ; Elaboration et application d'un set d'indicateurs pour un développement durable des transports en Belgique ; ULB (Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement) – SSTC, Vol I et II (336 pages + annexes), Vol III (données conceptuelles, 54 pages). La sécurité routière occupe plus spécialement les pages 166 à 188.



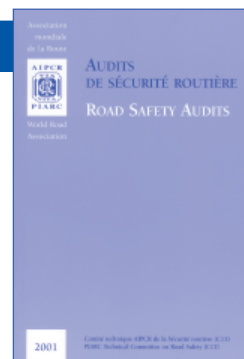
LU POUR VOUS

Audits de sécurité routière

L'AIPCR (Association mondiale de la Route) est une association apolitique sans but lucratif. Elle se veut la première source d'information du monde sur la route, le transport routier et leurs pratiques dans le contexte du transport durable et intégré.

Parmi ses publications, nous relevons celle sur les audits de sécurité routière, une procédure systématique servant à améliorer les connaissances en la matière lors du processus de planification et de conception des routes. Un contrôleur qualifié établira pour un projet de route un rapport sur son potentiel "accidentogène", et ce pour tous les types d'utilisateurs. Le premier stade est donc celui d'une prise en compte avant la réalisation de la route... Cependant, l'audit se réalise en cinq phases, dont certaines peuvent s'appliquer lors de reconstruction, d'activités d'exploitation ou d'entretien. Il trouve dès lors sa place dans le paysage bruxellois qui dispose d'un réseau complet mais dont l'état laisse parfois à désirer.

Il ne s'agit pas ici de décrire la méthode mais bien de plaider ses avantages, notamment par la présentation d'expériences de divers pays. On pourra confronter la pratique belge aux danoise, française, américaine ou encore de néo-zélandaise



Audits de sécurité routière ; Association mondiale de la route, 2001, 91 pages, publication bilingue français-anglais – ISBN 2-84060-135-4

Des renseignements peuvent être obtenus via l'Association belge de la route

Secrétariat de l'Association belge de la Route
Centre de Recherches routières
Boulevard de la Woluwe 42
1200 BRUXELLES
Tel: 02 775 8231
Fax: 02 772 3374
brrc@brrc.be



SOUS LA LOUPE

En mars dernier, à l'occasion des fêtes de l'Internet, la commune d'Ixelles, à l'initiative de M. l'échevin Brouhon, et le CIRB co-organisaient un débat sur la place des communes sur le réseau¹. A cette occasion, trois communes présentaient leur site et les transformations qu'il engendre, sans esquisser les difficultés et les questionnements qu'induit ce nouvel outil. Les articles qui suivent sont à lire en gardant un œil rivé aux sites auxquels les intervenants font référence.

Dans un prochain numéro, nous nous livrerons à une visite comparée des sites communaux bruxellois.

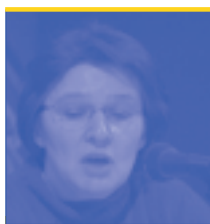
TROIS CONSTRUCTIONS D'UNE COMMUNE NUMERIQUE

Woluwe-Saint-Lambert, laboratoire communal

“Le site actuel de la commune”, explique Françoise Rossignol, sa responsable, “constitue la **deuxième** génération. En 1996 déjà, Woluwe-Saint-Lambert s’immisçait sur la toile, en pionnier, à l’échelle communale, des Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication (NTIC). Il s’agissait donc réellement d’un pari. Le résultat de cette première tentative était un site très statique. Nous manquions d’expérience et d’exemples sur lesquels nous baser. Le renouvellement du site est issu de nos tâtonnements initiaux.

Pour que chacun puisse se situer, par rapport au contenu de notre site, je pense qu’il est important de le juger à l’aune de ce qu’il a coûté. En 1996, nous lui avions consacré à peine 75.000 FB (1859,2 euros). La réalisation de la seconde mouture a été confiée à une société externe sur base d’une structure que nous avions définie. Il s’agit ici d’un **investissement** de 800.000 FB (19.831,48 euros). A Woluwe-Saint-Lambert, 3 personnes sont affectées, à temps partiel, à la gestion du site. Bien entendu, d’autres services et personnes interviennent, par exemple pour fournir de l’information. Un néerlandophone est chargé de la partie flamande. L’ensemble du site “pèse” entre 4 et 5.000 fichiers.

Pour évaluer l’intérêt que notre projet rencontrait auprès des divers services communaux, une enquête interne a été effectuée. Nous leur avons présenté un panel de sites pour leur permettre d’évaluer l’éventail des possibilités. Nous avons ensuite constitué une “task force Internet” réunissant les services de la culture, de l’informatique, de l’information et enfin de l’état civil et de la population. Cette démarche a permis d’intégrer les préoccupations des uns et des autres



Françoise Rossignol

lors de la rédaction du cahier des charges soumis à la firme extérieure.

La **structure** résulte de ce travail de réflexion. Comme pour certains autres sites récents, nous avons voulu nous tourner vers l'utilisateur-internaute dont les besoins doivent guider notre organisation. Par conséquent, le plan du site ne recoupe plus du tout la structure communale organisée en services étanches. Ce choix ne va

pas de soi et il faut parfois convaincre certains responsables d’accepter cette “nouveau”. Le résultat prouve qu’il est possible d’intégrer une certaine transversalité organisationnelle au niveau communal.

L’influence du média sur la structure de travail se retrouve à nouveau dans la gestion des **courriels** : chaque service dispose maintenant de sa propre adresse mail. Au début, nous avions transposé aux mails le système de gestion basé sur l’écrit papier : le courrier électronique était centralisé au service information qui le redistribuait à ses destinataires. Ce “portail de contrôle” s’est vite transformé en goulet d’étranglement à partir du moment où, le site se développant en contenu et en notoriété, la masse des courriels a enflé. Nous avons de nouveau dû parfois affronter des réticences : certains ont craint des dérapages et l’engagement de la responsabilité de la commune via les relations directes entre l’agent et l’administré, sans droit de regard ou de contrôle. Elles ont cependant été apaisées par l’analogie avec le téléphone où la difficulté de surveiller chaque communication passée ou reçue par un agent n’entraîne pas de problème majeur.

Une autre difficulté à surmonter est partagée par de nombreux sites communaux : le média électronique ne reste crédible que pour autant qu’il soit **mis à jour** très régulièrement. La mise en ligne d’une information prend théoriquement moins de temps que son impression sur un support

¹ Réunissant M. Patrick Van Vooren pour le CIRB, Jean-Pierre Brouhon, échevin à Ixelles, Philippe Allard, coordinateur de la fête de l’Internet, Philippe Bouchez, bourgmestre de Senefé, François Petiaux, représentant de Monsieur François-Xavier de Donnée, Frédéric Raynaud et Françoise Rossignol, respectivement responsables de la communication à Saint-Gilles et Woluwe Saint-Lambert. Les textes publiés ici synthétisent les propos de Mme Rossignol, M. Bouchez et M. Raynaud.



SOUS LA LOUPE

Suite

papier classique. Le public attend donc que le travail de recherche et de traitement de l'information soit tout aussi rapide... ce qui suppose un investissement en temps. Nous déléguons d'ailleurs par exemple à nos hôtes d'accueil le soin de vérifier périodiquement que les liens placés sur notre site fonctionnent encore. La quantité d'informations implique également un travail de récolte long et parfois difficile, encore compliqué par le fait que nous accueillons des "sites dédiés" à diverses associations ou écoles. L'obtention de l'information dépend donc dans ces cas de la relation avec des structures plus éloignées de l'administration communale centrale.

La création de ces sites dédiés au sein du site communal procède d'une volonté politique mais présente une série de problèmes dont le moindre n'est pas de trouver, au sein des associations et des écoles, les personnes compétentes et motivées pour s'en occuper. Il est bien entendu tout aussi nécessaire de placer des filtres de contrôle à divers niveaux qui vont, par exemple, de l'orthographe à la vérification de la légalité des informations dispensées.

Nous désirons développer notre site vers de nouveaux espaces de services, comme la possibilité de réserver on line des stages de vacances, des espaces pour les brocantes, mais nous butons encore sur le problème du paiement. En deçà se pose aussi celui de la signature électronique : nous attendons la mise en œuvre pratique de la législation pour pouvoir offrir électroniquement la délivrance de documents. En attendant, nous offrons un service intermédiaire : seule la commande du document peut être effectuée électroniquement."

<http://www.woluwe1200.be>

Seneffe², pilote en Wallonie

Seneffe – cité semi-rurale et semi-industrielle de 10.500 habitants – a pris l'option de l'informatique et des nouvelles technologies pour plusieurs raisons convergentes. Il y a d'abord la conjonction d'une initiative privée (un projet pédagogique développé avec Petrofina) et d'une volonté politique de développer les NTIC. La Région wallonne a également mis sur pied plusieurs programmes d'aides aux communes pour le développement des nouvelles technologies et la formation des personnels communaux. Seneffe est reconnue



Philippe Bouchez

comme "expérience pilote" pour l'ensemble de la Région. Depuis le 1er octobre 1999, le programme "Seneffe l'interactive" fait partie d'un projet européen pour le développement de solutions génériques pour les téléservices et le développement de l'informatique, et ce en compagnie de Bologne, Trento et Saarbrücken. Ce projet s'intitule "E-Gap", et est inscrit dans le cadre de la DG Société de l'information de la Commission européenne.

Pour mener à bien son programme de développement des NTIC, Seneffe a créé une **Régie communale autonome**³, première du genre en Wallonie. Intitulée Seneffe l'interactive, ses missions sont le développement des réseaux informatiques dans le cadre des télécommunications, la sensibilisation NTIC, la mise en œuvre de réseaux, d'Intranets, l'installation d'Espaces Citoyens, la gestion informatique, bureautique et des télécommunications. Elle est dotée de la personnalité juridique et habilitée à gérer des activités à caractère industriel ou commercial. Cette formule a été retenue considérant que les multiples développements envisagés pour le projet Seneffe l'Interactive risquaient de rendre sa gestion de plus en plus difficile dans le seul cadre juridique de la commune.

Ses moyens financiers sont pour l'instant entièrement d'origine publique, la commune ayant inscrit un budget de 20 millions de francs belges à son budget 1999 et de 14 millions en 2000 (comprenant tous les investissements techniques, la téléphonie, etc.). Par la suite, son financement deviendra mixte avec l'augmentation progressive de ses recettes propres provenant de ses activités opérationnelles commerciales (prestation de services, vente de logiciels développés en interne, etc.). Elle emploie actuellement 7 personnes.

Le projet Seneffe l'interactive s'articule sur différents axes menés de front mais à des niveaux de développement différenciés.

À côté d'un **projet pédagogique** regroupant l'ensemble des écoles de la commune, Seneffe l'interactive repose sur le **site Internet et les téléservices**. C'est ce dernier service qui offre le caractère interactif : l'information peut remonter des citoyens vers l'administration (signalisation d'une défectuosité dans l'éclairage, la voirie...). Ici aussi, on note une volonté de donner possibilité d'inscription en ligne à certaines activités. La commande de documents officiels et le téléservice en matière de déclarations de taxes complète l'arsenal. Enfin, d'autres services en ligne sont en préparation, notamment aux niveaux de l'Agence de développement local (ADL) et de l'Agence locale pour l'emploi (ALE).

2 Le projet Seneffe l'Interactive est également détaillé dans Belgique on line (p. 134 à 138) que nous recensons dans ce numéro

3 Lire aussi à ce propos De Laever, Gaetan ; Seneffe l'interactive ; in Mouvement Communal n°744 (82e année), janvier 2000, p 67-70



L'Intranet communal. L'administration communale de Seneffe est dotée d'un réseau informatique local (Intranet) à haute capacité (sur fibre optique installée par la commune) qui permet de relier entre eux tous les services et implantations, éclatés dans les villages. Ce réseau permet bien sûr la transmission d'informations et le courrier électronique de manière classique, mais il rend également possible la mise en œuvre de nouveaux modes opératoires. L'administration communale de Seneffe a, par exemple, élaboré une procédure innovante pour le traitement des bons de commande et l'ensemble du cycle des achats.

Sur base de l'expérience de la gestion numérisée du cycle des achats, la Régie communale autonome a développé d'autres procédures de gestion administrative, par exemple pour le courrier entrant et sortant ou pour la tenue de l'agenda des événements. L'ensemble repose sur la même philosophie : une filière standardisée, logique, avec des approbations successives. Parmi les avantages : stabilité, rapidité, rigueur, identification précise des responsabilités et des délégations, transparence,...

Les **Espaces Citoyens.** Pour amener les habitants à entrer rapidement et sans difficulté dans le monde des réseaux, la commune a décidé d'installer des Espaces Citoyens numérisés dans plusieurs salles. Ces lieux sont ouverts au public le plus large qui y dispose d'une série d'ordinateurs individuels multimédias reliés par fibre optique à l'Intranet communal et à l'Internet. Les habitants peuvent ainsi se former de manière très pratique et utiliser directement les services en ligne offerts par la commune, découvrir les réalisations accomplies dans le cadre du projet pédagogique ou simplement se promener sur la grande toile de l'Internet. L'outil est disponible gratuitement et offre des applications très concrètes. De plus, ces salles accueillent également des formations plus ciblées, par exemple pour les sans-emploi qui pourront s'en servir pour rédiger leur CV, leurs sollicitations, consulter les banques de données d'offres d'emploi, etc.⁴.

Les **Guichets Citoyens.** Dans le même ordre d'idée, la com-

mune installe des bornes interactives, des Guichets Citoyens, dans divers lieux : halls d'accueil de l'administration, centres sportifs, grandes entreprises, etc. Les services offerts comportent les téléservices interactifs et les services d'information de la commune, ainsi que l'accès à des serveurs de service public, comme celui de la Région wallonne ou du Forem. Ces Guichets sont en quelque sorte une porte d'accès rapide au réseau, permettant de disposer très vite d'un service ou d'une information. En outre, dans les administrations, ils permettent de réduire les temps d'attente puisque l'administré disposera des informations préalables nécessaires ou pourra déjà remplir sa demande de documents.

<http://www.seneffe.be/>

Saint-Gilles, innover pour surmonter les difficultés financières



Frédéric Raynaud

“Le site actuel”, explique Frédéric Raynaud, responsable de l'information, “est la résultante de forces parfois antagonistes qui opposent le dynamisme de certains au manque d'argent. Ce dernier problème a partiellement été contourné par l'affectation au site de subsides obtenus par le programme Urban II ainsi que par la collaboration du CIRB.

Comme ailleurs, certains développements sont freinés par des causes externes à la commune : ainsi, nous attendons qu'une révision de la Nouvelle Loi Communale autorise les transactions via Internet entre administrations. Trop souvent, nous disposons de la possibilité technique d'améliorer nos procédures de travail en remplaçant le papier par des communi-

Facteurs de succès et freins des sites communaux

Les facteurs de succès

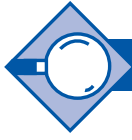
- La présence d'acteurs moteurs exclusivement dédiés aux TIC ;
- un plan global de développement ;
- la prise de conscience qu'il faut remodeler les processus de travail ;
- la standardisation de l'ensemble des procédures ;
- la formation de tous les utilisateurs internes et externes ;
- l'offre de service dotée d'une véritable valeur ajoutée ;
- la création d'un sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville.

Freins

- Le manque d'implication des divers acteurs ;
- une approche top-down et orientée technologie ;
- l'absence d'une vraie procédure d'évaluation.

Source : Belgique on line

⁴ Deux projets ont d'ailleurs récemment vu le jour : le premier pour réduire la fracture existant entre les sexes quant à l'utilisation des NTIC, le second, intitulé “Net Stewards”, s'adresse aux personnes inscrites dans un plan de transition professionnelle (PTP), aux chômeurs de longue durée ou aux jeunes sortant des études. On peut lire une description de ces projets dans le n°116 de Alter Echos (3-16 mars 2002), page 28.



SOUS LA LOUPE

Suite

tions électroniques, mais nous ne pouvons pas les mettre pleinement en œuvre, faute d'une législation moderne qui mette sur pied d'égalité le document électronique et son équivalent papier. La question de la sécurisation du réseau se pose avec une acuité toute spécifique dans le secteur public et il est important de soulever cette question lors du développement de son site.

Comme pour Woluwe-Saint-Lambert, nous avons confié à un graphiste extérieur la conception du site dont nous avons préalablement défini la structure et l'image générale, laquelle reflète des valeurs et s'inscrit dans le contexte de convivialité qu'attendent les internautes. Il s'agit là d'un investissement de 200.000 FB (4.958 euros).

Notre projet e-commune s'organise en deux volets et se caractérise par sa volonté de transversalité :

- réorganisation interne du travail : Saint-Gilles entend passer à des procédures internes utilisant les flux de données pour gagner du temps et épargner du papier. La mise en service d'un intranet résulte d'un travail d'analyse et de rationalisation des procédures des divers services ;
- Partant de l'intranet pleinement opérationnel, nous nous sommes tournés vers les services externes et avons conçu un site transactionnel et interactif dont le contenu a par ailleurs beaucoup évolué depuis juin 2000. Ainsi, nous avons développé une idée simple mais utile, que l'on retrouve sur de nombreux sites mais de manière souvent moins complète : la description de près de 60 procédures à suivre lorsqu'un particulier introduit une demande à l'administration. Ce vade mecum n'évite pas le déplacement à la commune (il ne s'agit pas de régler la demande on line), mais épargne au fonctionnaire des appels téléphoniques pour les renseignements de base, et surtout épargne à l'administré de devoir se représenter, faute d'avoir eu, la première fois, les documents requis sous la main.

Autre point fort du site, le plan de la commune : bien plus qu'une simple reproduction d'un plan papier, la commune dispose du plan URBIS nanti d'un moteur de recherche permettant de localiser n'importe quelle adresse saint-gilloise.

L'autre problème important tient au changement de mentalité qui doit accompagner le changement d'outil. La difficulté du travail d'adaptation et les résistances au changement s'apprécient d'autant mieux qu'on sait que la "culture Personal Computer" n'atteint pas encore toutes les strates du monde communal.

Ce problème touche également la population Saint-Gilloise dont une partie significative n'a pas ou peu accès aux NTIC, faute de moyens financiers ou suite à divers barrages éducatifs (méconnaissance des langues nationales, de l'anglais, du maniement d'un ordinateur ou d'Internet...). C'est pourquoi le site n'est qu'un outil parmi d'autres offert à nos citoyens. Il coexistera toujours avec d'autres services plus classiques. De plus, un troisième volet de notre projet e-commune vise à aider la population à accéder aux NTIC, notamment par le biais de programmes de formation."

<http://www.stgilles.irisnet.be>

Que le meilleur gagne

Du 22 au 24 mars dernier se déroulait la fête de l'Internet. A cette occasion, des prix ont été attribués à des sites de diverses catégories parmi lesquels on relève celle des administrations communales belges.

Cette année, c'est Saint-Ghislain qui est mis en évidence. Parmi les nominés, on relevait également le site de Saint-Gilles, ainsi que celui de Tournai.

www.saint-ghislain.be
www.stgilles.irisnet.be
www.tournai.be

<http://www.fete-internet.be/siteprime.htm#>



Synthèse par Philippe Delvaux



Toutes les photos de cet article ont été fournies par l'Echevinat de l'Information d'Ixelles - Photos : Georges Strens



LU POUR VOUS

Belgique on line

Le cercle économique, à la base de cet ouvrage édité par la Fondation Roi Baudouin, entend proposer aux décideurs des secteurs privé ou public une vision claire de leur rôle dans la chaîne entourant l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Il balise le terrain autour de trente propositions destinées aux entreprises, aux pouvoirs publics, au secteur de l'enseignement et aux citoyens. Celles-ci sont structurées en trois pôles : tout émane du **marché** (ou des citoyens), dont les besoins doivent être rencontrés par des moyens (en termes financiers mais aussi de technologie et de compétence) et au sein d'un **cadre** – juridique – en permettant l'épanouissement.

La première partie de l'ouvrage nuance le parallèle à établir entre croissance et TIC pour resituer la place exacte de ces dernières. Un chapitre est consacré au rôle des pouvoirs publics, à travers l'e-government, à l'ouverture à tous de la société de l'information et aux rapports à établir entre politique des TIC et secteur privé.

On s'arrêtera un peu plus longuement sur le chapitre cinq qui aborde les études de cas, notamment au niveau local, en décrivant deux projets scolaires et deux projets communaux (Senefte et Anvers). L'outil doit être adapté et les auteurs déplorent le manque de réflexion pédagogique et l'inadéquation du matériel qui équipe les écoles bruxelloises.

Les exemples d'utilisation des TIC dans le secteur associatif ou marchand sont également porteurs d'enseignements.

Une enquête réalisée par l'Université de Liège synthétise ensuite la position d'une trentaine de leaders d'opinion du monde politique, social et économique. Les propos sont mis en regard de données chiffrées et de tableaux.

Dans un dernier chapitre, les propositions pratiques sont commentées une à une et adressées aux décideurs du monde économique, politique et sociétal... 30 propositions pour que la Belgique devienne un carrefour incontournable dans l'économie de l'information.



Belgique on line – 30 propositions pour la e-Belgique de demain ; Fondation Roi Baudouin, 2002, 241 p., ISBN 90-5466-531-0

Le droit communal : praktisch et pratique



En effet, l'éditeur brugeois La Chartre / Die Keure nous propose deux ouvrages, l'un en français, l'autre en néerlandais, qui tout en portant sur la même matière, le droit communal, ont été confiés à deux équipes rédactionnelles différentes. Il ne s'agit donc pas de traduction mais bien de deux travaux similaires.

Le praktisch handboek en est déjà à sa septième édition depuis 1988. Plus récent, le manuel pratique n'en est qu'à sa deuxième. La structure des deux ouvrages diffère mais les matières abordées sont identiques.

Commentant la Nouvelle loi communale, cette étude décrit longuement les organes, le personnel et le droit associatif des pouvoirs locaux. Les auteurs analysent, références légales et doctrinales à l'appui, la composition et le fonctionnement du conseil communal, du collège échevinal et la fonction de bourgmestre; l'élection, le statut, les droits et les compétences des mandataires; le statut syndical, le régime disciplinaire et les grades légaux du personnel communal; les actions en justice des communes, divers aspects financiers, les pouvoirs subordonnés, CPAS, fabriques d'église, régies, intercommunales, asbl et divers autres aspects de l'administration.

Dans le manuel pratique, définitions, évolution historique, principes constitutionnels et législation en vigueur procurent les renseignements utiles à tous les fonctionnaires et mandataires soucieux de développer leur savoir ainsi qu'à tout citoyen désireux d'aborder le monde des pouvoirs locaux à travers un texte accessible pour des non-juristes.

La consultation de l'ouvrage est facilitée plusieurs index : celui des matières, mais aussi celui des références légales, précisé article par article pour la Nouvelle Loi communale.

La nouvelle édition du manuel pratique met l'accent sur la Région wallonne, par exemple en abordant la tutelle administrative, mais, dans l'ensemble, l'ouvrage s'adresse à toute personne intéressée par la gestion de la communes en Belgique.

De son côté, le praktisch handboek n'oublie pas d'évoquer la tutelle ou l'emploi des langues, notamment à Bruxelles.



Havard Charles ; Manuel pratique de droit communal ; Brugge: La Chartre, 2000 (2e édition) – 422 p. – ISBN 2-87403-056-2

Dujardin J., Somers W., Van Summeren L., Debyser J. ; Praktisch handboek voor gemeenterecht ; Brugge : Die Keure (7e édition), 2001 – 558 p. – ISBN 90-5751-488-5



LEGISLATION

publiée au Moniteur belge du 28.02.2002 au 14.04.2002

AFFAIRES SOCIALES

Cour d'Arbitrage - Arrêt n° 14/2002 du 17.01.2002 - Les questions préjudicielles relatives à l'art. 57, par. 2, de la loi du 08.07.1976 organique des centres publics d'aide sociale, tel qu'il a été modifié par l'art. 65 de la loi du 15.07.1996. **Cour d'Arbitrage - Arrêt n° 16/2002 du 17.01.2002** - Les questions préjudicielles relatives à l'art. 57, par. 2, de la loi du 08.07.1976 organique des centres publics d'aide sociale, tel qu'il a été modifié par l'art. 65 de la loi du 15.07.1996. M.B. 20.03.2002 - *inforum* 175469, 175476

Cour d'Arbitrage - Arrêt n° 17/2002 du 17.01.2002 - La question préjudicielle relative à l'art. 57, par. 2, de la loi du 08.07.1976 organique des centres publics d'aide sociale, tel qu'il a été modifié par l'art. 65 de la loi du 15.07.1996. M.B. 21.03.2002 - *inforum* 175509

Cour d'Arbitrage - Arrêt n° 15/2002 du 17.01.2002 - Les questions préjudicielles rel. à l'art. 57, par. 2, de la loi du 08.07.1976 organique des centres publics d'aide sociale, tel qu'il a été modifié par l'art. 65 de la loi du 15.07.1996. **Cour d'Arbitrage - Arrêt n° 22/2002 du 23.01.2002** - La question préjudicielle relative à l'art. 171, al. 2, de la loi-programme du 22.12.1989, tel qu'il a été remplacé par l'art. 112 de la loi du 20.07.1991 portant des dispositions sociales et diverses. M.B. 26.03.2002 - *inforum* 175578, 175575

AR du 04.03.2002 mod. l'AR du 17.10.2000 pris en exécution de l'art. 18, par. 4, al. 1, de la loi du 07.08.1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence et de l'art. 5, par. 4, al. 3, de la loi du 02.04.1965 rel. à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale, portant octroi d'une subvention majorée de l'Etat pour les centres publics d'aide sociale de certaines villes et communes. M.B. 30.03.2002 - *inforum* 175742

CITOYENNETÉ / INTÉGRATION

Avis du 16.03.2002 - Services du Premier Ministre - Conférence interministérielle de la Politique de l'immigration - **Fonds d'impulsion** pour la Politique de l'immigration. M.B. 16.03.2002 - *inforum* 94001

ETAT CIVIL / POPULATION

Circ. du 25.01.2002 - Instructions générales du 07.10.1992 conc. la tenue des registres de la population et des étrangers et certificats de bonnes conduite, vie et moeurs - Information rel. à la nationalité. **AR du**

28.02.2002 rel. à la transmission d'informations par les communes, à la Sûreté de l'Etat, par l'intermédiaire du Registre national des personnes physiques M.B. 29.03.2002 - *inforum* 175692, 175676

FINANCES / TAXES

AM du 20.02.2002 rel. à l'intervention dans le traitement des membres de la police communale qui prennent part à des formations professionnelles légalement obligatoires, considérées comme périodes d'activité de service. M.B. 08.03.2002 - *inforum* 175218

AGRBC du 08.11.2001 mod. l'AGRBC du 16.07.1998 déterminant les initiatives d'intérêt régional susceptibles d'émerger à la **Dotation triennale de développement** et les projets d'investissements susceptibles d'être subsidiés à taux majorés, en application des art. 14 et 28 de l'ordonnance du 16.07.1998 rel. à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public. M.B. 29.03.2002 - *inforum* 175701

AR du 28.02.2002
→ voir Police / Sécurité

AR du 04.03.2002
→ voir Affaires sociales

Ordonnance du 21.02.2002 concernant l'aménagement de **sens uniques limités** et l'octroi de subsides aux communes pour l'aménagement de sens uniques limités. M.B. 10.04.2002 - *inforum* 175921

GESTION COMMUNALE

AGRBC du 31.01.2002 mod. l'ordonnance du 14.05.1998 organisant la **tutelle administrative** sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale. M.B. 06.03.2002 - *inforum* 175184

AR du 14.01.2002 portant création du **Service public fédéral Intérieur**. M.B. 18.01.2002, M.B. 15.03.2002, err. - *inforum* 174092

MANDATAIRES / ORGANES

Loi du 22.03.2002 mod. la loi du 21.03.1991 portant réforme de certaines **entreprises publiques économiques**. M.B. 26.03.2002 - *inforum* 175602

POLICE / SÉCURITÉ

AR du 17.02.2002 portant **désignation nominative** en exécution de l'art. 235, al. 1er, de la loi du 07.12.1998 organisant un service de police intégré, structure à deux niveaux. M.B. 28.02.2002 - *inforum* 175046

Directive du 20.02.2002 organisant la répartition des tâches, la collaboration, la coordination et l'intégration entre la police locale et la police fédérale en ce qui concerne les **missions de police judiciaire**. M.B. 01.03.2002 - *inforum* 175092

AGRBC du 31.01.2002 mod. l'ordonnance du 19.07.2001 organisant la **tutelle administrative** sur les zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale. M.B. 06.03.2002 - *inforum* 175185

AM du 20.02.2002
→ voir Finances / Taxes

AGRBC du 19.10.2000 portant création de la Commission régionale de la **Mobilité**. M.B. 23.03.2002 - *inforum* 175542

Circ. GPI 17 du 13.03.2002 - Statuts - Application uniforme - Interprétations - Services compétents. M.B. 27.03.2002 - *inforum* 175600

AR du 28.02.2002 rel. à la mise à disposition de formateurs de la police fédérale au sein des écoles de police agréées et aux modalités d'octroi d'une intervention financière pour l'organisation d'épreuves de sélection et de formations professionnelles par les **écoles de police agréées**. M.B. 29.03.2002 - *inforum* 175707

AGRBC du 07.02.2002 mod. l'AGRBC du 19.07.2001 rel. à la transmission au Gouvernement des actes des autorités des zones pluricomunales de police en vue de l'exercice de la **tutelle administrative**. M.B. 05.04.2002 - *inforum* 175821

AR du 21.02.2002 rel. aux **cartes de légitimation** des fonctionnaires de police et des auxiliaires de police de la police fédérale et de la police locale. M.B. 09.04.2002 - *inforum* 175880

Ordonnance du 21.02.2002
→ voir Finances / Taxes

URBANISME / CADRE DE VIE

AR du 06.03.2002 rel. à la **puissance sonore** des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments. M.B. 12.03.2002 - *inforum* 175268

Ordonnance du 21.03.2002 mod. l'Ordonnance du 19.07.1990 portant création de l'**Agence régionale pour la propreté**. M.B. 05.04.2002 - *inforum* 175818

Estimation de biens immeubles

Quel salaire pour les receveurs de l'enregistrement ?

L'administration centrale du Cadastre nous prie de communiquer que le salaire des receveurs de l'enregistrement, lorsqu'ils établissent, à la demande des communes, des rapports d'estimation relatifs à des biens immeubles, est adapté tous les ans au mois de mars.

Depuis le premier mars dernier, leur rémunération est portée à 23.63 euros de l'heure.



Dossier sur l'élection du bourgmestre



La question du mode de désignation du bourgmestre, qui avait rebondi à la suite des élections d'octobre 2000, a pris une acuité nouvelle à la faveur de la loi spéciale du 13 juillet 2001, qui régionalise le statut des communes. Le souci d'assurer la plus grande transparence au vote des citoyens, qui pousse à un système électif, ne se combine pas forcément au maintien des institutions démocratiques ni à la capacité de gérer la commune.

C'est que le problème n'est pas simple. Le bourgmestre ne peut pas être considéré isolément: il fait partie d'un ensemble institutionnel où il rencontre les autres autorités communales et les autorités de tutelle, et dans lequel sa position dépend des attributions des uns et des autres et de l'organisation de leurs rapports réciproques. Toute modification de son mode de désignation doit s'insérer dans cet ensemble sans risquer d'en faire crisser les rouages. Par ailleurs, qui dit désignation dit aussi possibilité de destitution du bourgmestre par les mécanismes de la révocation ou du renvoi, un point qui ne peut être traité que simultanément.

Dans un problème de cette complexité, un état des lieux aussi complet que possible s'imposait, et l'on doit à l'appui du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale la réalisation de ce dossier de droit comparé consacré à la question. Celui-ci présente pour les divers pays de l'Union Européenne (auxquels s'ajoutent la Norvège et la Suisse) les systèmes politiques en vigueur, centrés sur le point précis du mode d'accès à la charge de bourgmestre. Cette analyse comparative, due à la plume d'un panel de professeurs d'université européens, occupe la plus grande partie de l'ouvrage et resitue chaque système au sein de l'ensemble.

Dans la dernière partie, après quelques remarques méthodologiques, MM Delpérée et Joassart synthétisent le dossier en trois modes de désignation : la nomination (système belge, luxembourgeois et néerlandais), l'élection directe (en vigueur en Allemagne, Autriche, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni et dans certains cantons suisses) et l'élection médiée (Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Norvège, Suède, certains cantons suisses). Ils passent chaque système en revue et en discutent les avantages et inconvénients, en référant notamment au fonctionnement de l'ensemble des institutions communales.

Une analyse fouillée et nuancée, une lecture à recommander pour ne s'engager qu'avec prudence dans ce débat difficile.

Delpérée F. et Joassart M. ; Dossier sur l'élection du bourgmestre; Bruxelles : Bruylant, 2002, 295 p., ISBN 2-8027-1579-8

Mouvement Communal

N°2002-2

C. Termol présente les normes ISO 14000, outil de certification développé par l'Organisation internationale de Normalisation. Cette norme propose un mode de gestion d'un système de management environnemental. Son approche structurée permet de fixer des objectifs et des cibles, de les réaliser et d'en donner la preuve.

De Gemeente

Nr 540 (2/2002)

De stad Brugge scoort zeer goed op het vlak van preventie en viel reeds meermaals in de prijzen met haar originele projecten ter voorkoming van criminaliteit of overlast. Via het veiligheidscontract heeft het stadsbestuur geopteerd voor een geïntegreerde - zowel preventieve als repressieve - aanpak. De Brugse preventieambtenaar K. Timmermans schetst het kader van het preventiebeleid van zijn stad.

Artikel 60, § 7, is een oude getrouwe in het OCMW-beleid voor sociale tewerkstelling. Met het Lenteprogramma onderging het vorig jaar een ware vitaminedoos. Aan de maatregel zelf werd niet gesleuteld, de innovaties schuilen in de betere financiering en de verruimde toepassingsvoorwaarden. Bovendien kwam er een koppeling met de financiering van de sociale economie. I. Ibnou-Cheikh maakt een stand van zaken op.



L'EXCLUSION SOCIALE A LA PAGE...WEB !

L'étude LOCIN, lancée en 1996 par la Direction Générale de la Recherche de la Commission européenne, a pour but de collecter, auprès des 15 états membres, des informations sur les initiatives locales de lutte contre l'exclusion sociale et de les rassembler dans une base de données, mise ensuite à la disposition de tous les intéressés.

Selon les experts, une initiative locale se définit "comme un projet concret, local, économiquement viable, conçu pour fournir des services individuels ou collectifs d'une manière innovatrice et caractérisée par le partenariat. Celles-ci conduisent en outre au développement de nouvelles qualifications, d'emplois durables, à la mise en place de nouvelles organisations du travail et à de nouvelles méthodes pour combattre l'exclusion sociale".

Plus de 700 initiatives

Les quinze spécialistes européens de l'exclusion sociale en charge du projet, soutenus par une équipe de coordination, ont déjà réuni plus de 700 initiatives locales qui présentent bonnes pratiques et innovations en matière de lutte contre l'exclusion sociale au travers de différentes thématiques telles que "famille et logement", "information et audiovisuel", "amélioration du cadre de vie local et transports", "tourisme et patrimoine culturel" ou encore "environnement et énergie". S'adressant à un public aussi vaste que possible (institutions politiques et sociales, services publics, décideurs, chercheurs...), cette banque de données poursuit plusieurs objectifs : fournir des informations utiles pour des évaluations et analyses comparatives en matière de lutte contre le chômage, de création d'emploi, d'éducation et de formation ; échanger expériences et informations en matière de bonnes pratiques et en diffuser les résultats ; recenser et déterminer les besoins et la façon de les satisfaire sur le plan local ; ou encore, encourager et faciliter le lancement d'initiatives locales et renforcer leur viabilité.

Outre le contexte national d'exclusion sociale brièvement retracé pour chacun des pays membres, la banque de données présente les initiatives de manière pratique, mettant en avant la genèse du projet, son organisation et son fonctionnement, les résultats déjà obtenus ainsi que les perspectives d'avenir.

Une expérience schaarbeekoise

La section belge recense à ce jour pas moins de 42 initiatives. Parmi celles-ci, 76% concernent notamment l'intégration de populations exclues de l'emploi, 33% abordent la question du retour à l'emploi dans un cadre protégé, 21% la ré-acquisition de savoir-faire et de savoir être, 14% visent, entre autres, la

mise en place de nouveaux services privilégiant l'accessibilité à tous, 9% ont pour objectif la réhabilitation de métiers ou l'orientation des personnes exclues, et enfin 7% comptent parmi leurs objectifs la revitalisation du territoire.

Cette banque de données totalise 10 projets bruxellois. Nous avons choisi de vous présenter un projet schaarbeekois, appelé "Jeunes Schaarbeekois au Travail", qui illustre le rôle-clé que peuvent et doivent jouer les communes en matière de lutte contre l'exclusion sociale.

Ce projet est une initiative lancée en 1996 par la Mission Locale de Schaarbeek. Il fait suite au souhait de celle-ci d'inscrire des clauses sociales dans les marchés publics pour lesquels la commune procède à un appel d'offre. Le souhait de la Mission Locale était de développer un plan local d'insertion par l'économique en proposant à la commune de Schaarbeek de créer une structure de travail permettant de prendre en charge divers travaux d'intérêt collectif en articulant insertion sociale, formation et mise à l'emploi. A cet objectif de départ, s'est ajoutée la volonté d'utiliser les métiers de l'environnement comme laboratoire et de construire des structures permanentes débouchant sur des emplois concrets et de longue durée.

Le projet recouvre dans sa phase actuelle deux activités principales : la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces publics urbains (modules jeux en bois pour plaines de jeux, bancs, bacs à fleurs et rénovation de toitures en bois...) et le pavage de trottoirs. L'objectif de ces activités est de permettre une (ré)insertion professionnelle de jeunes peu qualifiés par le biais d'une formation de base et d'un contrat de travail. Actuellement, le principal client de Jeunes Schaarbeekois au Travail est la commune de Schaarbeek. Celle-ci soutient l'Atelier de Formation par le Travail par le biais de commandes d'aménagement d'espaces urbains. Les autres clients sont des collectivités (centre de formations, écoles...) et, de façon très ponctuelle, des entreprises privées (aménagement d'un espace jeux pour un hôtel). LOCIN reste bien évidemment ouverte à tous les projets qui souhaitent s'y intégrer et met, pour ce faire, à leur disposition un formulaire d'identification on line.



Jean-Michel Reniers

Plus de renseignements : <http://locin.jrc.it/fr>



ÉCHO DE LA RÉGION



Depuis quelques années, Bruxelles International Tourisme et Congrès (BI-TC) a élargi la palette de ses activités pour englober la promotion touristique de l'ensemble des communes bruxelloises. Parmi ses activités phares, les week-ends de découverte des patrimoines communaux sont l'exemple même d'une synergie réussie entre structures régionale et locales. Rencontre avec André Vrydagh, responsable du city marketing au BI-TC.

BI-TC, MA DÉCOUVERTE

Bruxelles International Tourisme et Congrès (BI-TC¹) est une asbl, financée au départ par la Ville de Bruxelles pour promouvoir ses spécificités touristiques. La structure s'est modifiée depuis lors et intègre d'autres acteurs : la Région, la Commission communautaire française (COCOF) et la Commission communautaire flamande (VGC). Ses missions se sont logiquement étendues à la promotion du tourisme sur l'ensemble des 19 communes.



l'extérieur, à l'amélioration de l'accueil du visiteur. Ils témoignent en outre de l'existence d'un potentiel au sein de chaque commune, qui ne demande qu'à rencontrer le public adéquat. Le succès rejaillit sur les communes organisatrices et met en valeur les compétences internes des comités de volontaires.

“Nous promovons le patrimoine de votre commune”

Cependant, on ne peut aborder le tourisme à Berchem de la même manière que dans le pentagone. L'offre en attractions et en infrastructures est tout à fait différente, de même que les attentes du touriste potentiel. Il convient donc de définir des publics cibles distincts et de concevoir des approches et stratégies adaptées. Le patrimoine et les événements hors du pentagone disposent d'un rayon d'attraction plus restreint. Le public est alors celui de la commune, parfois de ses voisines, peut-être s'étend-il jusqu'à la périphérie mais en tout cas guère au delà de Wavre. Les **Week-ends de découverte des patrimoines communaux** ont été conçus en fonction de ce public et dans une logique de construction d'image cohérente.

Cet événement construit une image de richesse qui suscite chez l'habitant une prise de conscience de son patrimoine. La démarche part de l'idée d'une ouverture de la commune, signal de son attitude vers ses citoyens ou ses visiteurs. Le côté événementiel provient de l'ouverture de lieux privés ou semi-publics.

Au niveau international, la promotion de Bruxelles crée une image de la Région dirigée vers un public relativement aisé, amateur de city trips. La satisfaction de ce public passe par la qualité de l'accueil offert par les bruxellois et elle sera d'autant meilleure que nos habitants seront à la fois conscients et fiers de leurs richesses.

Les week-ends de découvertes participent donc au niveau interne à la création d'une identité bruxelloise, et vis-à-vis de

“La machine est maintenant bien huilée, explique André Vrydagh. La première vague de découvertes est terminée et le succès, conforté par un vote unanime des communes, nous a poussé à remettre le couvert. Aux 19 communes se sont ajoutés un Week-end axé sur l'Europe ainsi qu'un autre sur Laeken car il nous était impossible de couvrir toute la Ville de Bruxelles en une fois. Bien entendu, toutes les communes n'avancent pas au même rythme. Certaines ont plus de mal à se profiler comme attraction touristique, soit que leur patrimoine manque de visibilité, soit par sous-estimation des retombées économiques, soit par un intérêt politique insuffisamment exprimé, soit encore par manque de structure (pas d'échevin chargé du tourisme par exemple) ; d'autres, comme Saint-Gilles, en sont déjà à leur quatrième édition. La formule actuelle nous donne satisfaction car le système de rotation par commune évite de lasser le public.

L'organisation repose sur une structure triple :

- d'une part, le BI-TC qui s'occupe de l'encadrement ;
- d'autre part, la commune qui met réellement sur pied son événement ;
- et entre les deux, la société Windbag, à qui BI-TC sous-traite la gestion.

Le rôle de la commune est capital. Le week-end est organisé par elle. Le bourgmestre fixe la date, une équipe de volontaires se constitue pour déterminer les sites à mettre en valeur et régler tous les aspects logistiques et organisationnels. Windbag offre un support et BI-TC apporte le concept

¹ BI-TC asbl ne doit pas être confondue avec un acronyme quasi-homonyme, le BITC, qui, lui, désigne le “Brussels Info Traffic Center”.



et s'occupe, par son réseau, de le promouvoir sur l'ensemble de la Région, voire au delà. Nous désirons d'ailleurs continuer sous d'autres formes ce travail de promotion des activités des communes, par exemple en diffusant leurs dépliants culturels ou touristiques trop souvent confinés aux seules infrastructures locales. Par ce réseau d'échange d'informations, nous espérons créer une certaine émulation.

Mis sur pied par la commune, le week-end lui appartient, BI-TC ne mettant pas de budget à disposition. Les frais sont à charge de la localité et témoignent de sa volonté d'ouverture. Les frais matériels sont cependant peu élevés et l'organisation repose surtout sur les volontaires qui donnent de leur temps. A ce propos, il faut compter environ quatre mois pour préparer un week-end. La mobilisation dépend d'une entité à l'autre, mais on retrouve généralement un noyau d'environ 6 personnes autour duquel gravitent une cinquantaine d'autres. En amont et en aval s'ajoutent le travail de supervision de Windbag et celui de promotion de BI-TC

Nous avons trouvé une formule qui travaille au bénéfice de chacun : la Région, la commune et le public, qui a toujours répondu présent : avec une vitesse de croisière de 25.000 à 30.000 visiteurs par opération (habitant ou non la commune), nous obtenons, en additionnant l'ensemble des week-ends de découverte, une des attractions importantes de l'année."



Propos recueillis par Philippe Delvaux

Les prochains week-ends de découverte du patrimoine communal

Berchem Sainte-Agathe	25-26 mai
Evere	15-16 juin
Auderghem	21-22 septembre
Etterbeek	5-6 octobre
Watermael-Boitsfort	23-24 novembre
Forest	7-8 décembre

Le tourisme sous la loupe

Emanation conjointe de l'Office de Promotion du Tourisme (OPT), de Toerisme Vlaanderen (TVI) et du BI-TC, "l'observatoire du tourisme à Bruxelles" publie chaque année un rapport reprenant quantité de données chiffrées sur ce secteur. La dernière livraison porte sur l'année 2000. Dans sa commune, chacun - du politicien à l'acteur du secteur touristique, culturel, ou économique - se situera à l'aune de ce tableau de bord établi cependant au niveau régional, sans affinage plus local.

D'autre part, l'observatoire réalise aussi des études plus détaillées sur certains secteurs comme les "pratiques culturelles, de loisirs et touristiques des résidents étrangers", les "profils des touristes dans les attractions à Bruxelles et en Wallonie", ou encore "l'emploi et l'impact économique du tourisme en Région bruxelloise".



Plus d'infos :

Béatrice Walgraeve
61 rue Marché-aux-Herbes - 1000 Bruxelles
Tél. : 02.504.02.36 - Fax : 02.513.69.50
beatrice.walgraeve@opt.be
<http://www.obs.be> ou www.observatoire-bruxelles.be
Le rapport annuel et la plupart des études sont téléchargeables sur le site (format PDF).

<http://www.brusselsdiscovery.com>





LE COIN DE LA MOBILITÉ

Rétroviseur d'angle mort

Afin de diminuer le nombre de décès et d'accidents graves, le Conseil des ministres a décidé de rendre obligatoire l'installation, sur les camions¹ neufs ou anciens, de **rétroviseurs anti-angle mort** ou d'autres systèmes d'amélioration du champ de vision (caméra ou systèmes de monitoring). Cette obligation concerne les véhicules :

- destinés aux services de l'État et des institutions qui en dépendent²,
- utilisés dans le cadre de marchés publics de travaux ou de services effectués à la demande des autorités fédérales³.

Ces décisions du gouvernement mettent en œuvre sa politique de réduction de 33% en quatre ans du nombre de morts sur la route. Les administrations communales peuvent également suivre cet exemple, d'une part, en adaptant leur parc de véhicules et, d'autre part, en appliquant les normes de la circulaire dans leurs cahiers spéciaux des charges.

¹ ou plus exactement, les catégories N2 et N3, soit les camions de plus de 3,5 tonnes et les 12 tonnes ou plus

² Circulaire n° 517 du 6 février 2002, M.B. 16.02.2002

³ Circulaire du 28 février 2002, M.B. 20.03.2002

Inscription des véhicules de police

Nous parlions, dans notre précédent numéro, de l'inscription à la DIV des véhicules de l'ancienne gendarmerie repris par la police locale. La création d'une nouvelle zone implique la réinscription des véhicules sous son numéro officiel, ou au nom des communes qui la compose. Cependant, dans une phase ultérieure, une zone de police qui le désire peut **réinscrire** ses véhicules à ses frais, **au nom ou à l'abréviation** qu'elle a choisi (par exemple zone de Bruxelles-Est ou zone 2). Cette option n'est cependant possible qu'après acceptation officielle, coulée sous forme d'arrêté royal, de la dénomination proposée.



NOUVEAU

Formation destinée aux agents d'insertion "Techniques d'entretien" et "Bilan de compétence"



La formation se déroulera en 8 journées réparties sur une période de ± 3 mois (4 jours par module). La formation débutera fin avril et se terminera au mois de juin.

Afin d'offrir une formation de qualité, chaque CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale peut inscrire 1 agent d'insertion. La personne inscrite participera aux 2 modules de la formation en tant que représentant de son service. Elle sera invitée à effectuer une transmission et un partage des connaissances et des outils acquis en cours de cette formation. Tenant compte de l'intérêt déjà existant pour cette formation et suite à l'évaluation de celle-ci, il est envisagé de réitérer cette action de formation fin 2002.

Les inscriptions sont maintenant closes, mais pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
Mr V. LIBERT au 02/233.20.78

AIDE-MEMOIRE DES CPAS – Région de Bruxelles-Capitale (Edition 2001)

DIMINUTION DE PRIX : 12 € (au lieu de 24,79 €)

Cet ouvrage reprend les trois lois relatives à l'aide sociale publique (la loi organique des CPAS, la loi relative au minimex et la loi relative à la prise en charge des secours) et leurs arrêtés royaux d'exécution, ainsi que les principales circulaires.

Pour commander :

Section "CPAS" de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles – Capitale. Tél : 02/233.31.25





DANS NOS COMMUNES

Au moment de clore l'ultime appel à propositions du "Fonds Belgacom pour le dialogue entre citoyens et autorités locales", Vincent Lurquin, échevin à Berchem-Sainte-Agathe et auteur du projet primé en 2001, nous en présente les grandes lignes.



Rêvons notre commune

Faire des rêves de nos concitoyens un outil de production politique et démocratique, c'est le pari un peu fou lancé par Berchem-Sainte-Agathe.

Ce projet est d'abord né d'une rencontre et d'une prise de conscience :

- d'une part, rencontre entre le culturel, l'associatif et le politique, via respectivement le centre culturel, la coordination sociale et la commune, pour établir la synergie nécessaire pour mieux appréhender la réalité.
- D'autre part, la prise de conscience qu'une politique sociale ne se décrète pas, mais se construit se fondant sur les besoins et les aspirations de nos citoyens... Fondement qui substitue le dialogue avec les intéressés au discours en leur nom.

Comment structurer ce dialogue pour qu'il puisse déboucher sur des propositions concrètes, pour que le rêve devienne réalité? Notre proposition se traduit par un projet, défini par l'ensemble des acteurs et déposé auprès du "Fonds Belgacom pour le dialogue entre citoyens et autorités locales".

Suite à cet appel, auquel ont répondu 69 communes et CPAS de nos trois régions, le projet de Berchem Sainte-Agathe fut couronné comme seul lauréat de la Région bruxelloise. Cette reconnaissance du jury de la Fondation Roi Baudouin nous a également donné les moyens de le réaliser : né en décembre 2000, il nous reste encore à le faire grandir.

Une agora

La règle du jeu est simple : chaque association, groupe de citoyens, d'écoles, de jeunes ... se réunit pour discuter de ce qu'ils aiment ou n'aiment pas dans la commune, et émet des suggestions pour améliorer la convivialité et la vie de chacun. Au final, ces réunions ont pour finalité de mieux se connaître, de susciter des réseaux et créer des connivences.

A ce mécanisme de débats s'ajoute celui de la diffusion de ces analyses, qui doit emprunter le canal d'un média culturel : théâtre, écriture, vidéo, bande-son, ... Autant de remue-méninges artistiques qui seront présentés en septembre prochain lors d'une grande fête de cet art citoyen.

Encadrés par une animatrice, épaulés par des artistes berchemois, une dizaine de groupes ont déjà vu le jour : prestataires de l'ALE, patients de la maison médicale, Vie Féminine, Ligue des familles, écoles, Conseil de la Jeunesse témoignent de la différence possible des approches et du métissage des propositions.

Au-delà de l'événement "culturel" de septembre, un mémoire sera rédigée, consignnant les propos de chacun et, pour que les rêves puissent se réaliser, un débat en conseil communal sera organisé pour traduire en actes les désirs des citoyens, en fonction des possibilités matérielles et financières de notre commune.

"Rêver notre commune", c'est d'abord donner - nous donner ... à tous - la parole. Le pari sera réussi si nos citoyens s'en saisissent et si, ensemble, nous parvenons à la transformer en propositions concrètes de meilleure vie commune.

L'appel à propositions 2002 du Fonds Belgacom pour le dialogue entre citoyens et autorités locales sera le dernier. Il vous reste jusqu'au 30 avril pour finaliser votre projet ! Pour plus de renseignements, consultez l'agenda.



Vincent Lurquin

Trait d'Union



Association
de la Ville et des Communes
de la Région
de Bruxelles-Capitale

asbl

Rue d' Arlon 53/4 - 1040 Bruxelles
Tél. 02/ 233.20.04
Fax 02/ 280.60.90

welcome@avcb-vsgb.irisnet.be
Rédaction : publi@avcb-vsgb.irisnet.be
www.avcb-vsgb.be

Publié avec le soutien
de la Région de Bruxelles-Capitale,
de Dexia et de la SMAP



N°2002/03
6 mai 2002

Direction
Marc Thoulen

Coordination
Philippe Delvaux

Rédaction
Erik Caelen, Philippe Delvaux,
Juliette Lenders, Vincent Lurquin,
Jean-Michel Reniers, Marc Thoulen

Traduction
Liesbeth Vankelecom

Secrétariat
Katty Clerckx - Michel De Greef

Trait d'Union est imprimé
sur papier recyclé à 50 %